



Mensuel d'informations professionnelles des assistantes maternelles et familles d'accueil

**Directeur de la publication :**

Arnaud Habrant

**Directeur des rédactions**

Charles Hervis

**Rédacteur en chef**

Frédéric Conseil

([assmat.redaction@martinmedia.fr](mailto:assmat.redaction@martinmedia.fr))

**Secrétaire de rédaction**

Isabelle Wackener

**Ont collaboré à ce numéro :**

- Sophie André • Babouse
- Anne-Sophie Casal
- Laetitia Delhon • Amélie Dutilleul
- Françoise Martin-Borret
- Martine Mesnil-Richard

**Correctrice :** Françoise Martin-Borret

**Opératrice PAO :** Martine Rivellini

**Photos couverture et sommaire © :**

Shutterstock • Fotolia

**Rédaction, abonnements, administration**

10, avenue Victor-Hugo  
CS 60051

55800 Revigny-sur-Ornain

T. 03 29 70 56 33

Fax : 03 29 70 57 44

Abonnement annuel pour 10 numéros :

55 € • Prix au numéro : 5,50 €.

**Directeur Marketing, Partenariat**

Stéphane Sorin

([marketing@martinmedia.fr](mailto:marketing@martinmedia.fr))

**Diffusion MLP, vente au numéro**

Mylène Muller • T. 03 29 70 56 33

**Publicité :** Anat Régie, Marie Ughetto

T. 01 43 12 38 15

**Impression :** Corlet Roto,

53300 Ambrières-les-Vallées

**Origine du papier :** France. Taux de

fibres recyclées : 0 %. Papier issu de

forêts gérées durablement, certifié 100 %

PEFC. Eutrophisation : 10 g / T.

**Routage :**

GIS, 14110 Condé-sur-Noireau

Éditeur SAS Martin Média au capital

de 153 000 €, 10, avenue Victor-Hugo,

55800 Revigny-sur-Ornain

RC Bar-le-Duc 86 B 19

**CPPAP :** 1018 T 80833

**ISSN :** 1635-5040

**Dépôt légal :** février 2018

© Reproduction interdite.

 [www.lassmat.fr](http://www.lassmat.fr)

 [Facebook.com/Lassmat](https://www.facebook.com/Lassmat)

 [Twitter.com/L\\_ assmat](https://twitter.com/L_assmat)

Les numéros expédiés par la Poste comportent une lettre commande promotionnelle réservée aux abonnés.

# Sommaire

n° 166, mars 2018

## Techniques professionnelles

Un atelier conte avec les tout-petits ..... p 7

Questions et réponses ..... p 10  
*Plaisir et nutrition, parents injoignables...*

Techniques en bref ..... p 11  
*Scolarisation précoce, activité physique...*

Fiche technique  
• Les bébés et les écrans ..... p 13

Univers de l'enfant (jouer, lire, écouter) ..... p 17

## le dossier ..... p 19

### *Les dommages causés par les mineurs gardés*

*L'assistante maternelle ou familiale peut être confrontée à de multiples incidents. Qui en endosse alors la responsabilité ? Ce dossier fait le point sur ces questions complexes à travers des exemples concrets.*



## Statut

Vos droits ..... p 31

*Retraite progressive des assistantes maternelles, indemnités kilométriques, aide juridictionnelle...*

Maisons d'assistantes maternelles : la délégation d'accueil face à la pratique ..... p 33

Tableau de bord ..... p 38

*Tous les chiffres utiles aux assistantes maternelles et familiales*



## Profession

Des assistantes maternelles bloggeuses ..... p 39

Nouvelles professionnelles ..... p 43

*Protection de l'enfance, accueil collectif, recul de l'activité, défiance contre la loi « confiance »...*

Post-scriptum ..... p 46  
*(livres, revue, internet)*

# Les dommages causés par les mineurs gardés

© Aleksandr Lupin - Shutterstock.com

Les dommages causés par les mineurs gardés

U

ne assistante maternelle qui chute après avoir glissé sur un jouet laissé par terre par un enfant qu'elle garde...

Un jeune qui cause des dommages à une tierce personne pendant la période où il est sous la surveillance d'une assistante familiale...

Au quotidien, l'assistante maternelle ou familiale peut être confrontée à de multiples incidents même si elle met tout en œuvre, par son professionnalisme, pour les éviter. Qui endosse alors la responsabilité de ces accidents : l'enfant auteur du préjudice ? Ses parents ? L'assistante maternelle ou familiale ? Son employeur s'il est une personne morale ? En la matière, les principes sont particulièrement complexes. En pratique, ce sont les assurances des uns ou des autres qui auront la charge d'indemniser les préjudices.

